

### LE TRI CHEZ VOUS

#### VOS DÉCHETS RECYCLABLES

**DANS VOTRE CONTENEUR JAUNE (EN VRAC)**

**UNE RÈGLE SIMPLE : JETEZ-Y VOS EMBALLAGES VIDES !**

Tous les 15 jours selon le calendrier ci-contre. La levée n'est pas prise en compte dans la TEOMi\*.



Flashez ce code pour intégrer le calendrier sur l'agenda de votre smartphone et être alerté(e) la veille de chaque jour de collecte.

JANVIER	10	24	
FÉVRIER	07	21	
MARS	06	20	
AVRIL	03	17	
MAI	04	15	29
JUIN	12	26	
JUILLET	10	24	
AOÛT	07	21	
SEPTEMBRE	04	18	
OCTOBRE	02	16	30
NOVEMBRE	13	27	
DÉCEMBRE	11	21	28

  : Rattrapages TRI + OM des 01/05 et 25/12

  : Rattrapages OM du 01/01/2025

#### VOS DÉCHETS MÉNAGERS

**DANS VOTRE CONTENEUR GRIS (DANS DES SACS)**

Le collecteur passe chaque semaine. Ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein car chaque levée compte dans la TEOMi\*.

\*TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

**DANS VOTRE COMPOSTEUR**

Les déchets de fruits et légumes vont dans le composteur

### LE TRI EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

#### CONTENANTS EN VERRE



#### JOURNAUX & PAPIERS



#### VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés. N'oubliez pas qu'avant de les jeter, il est possible de leur donner une seconde chance : vente sur des sites ou lieux spécialisés seconde main, don à des proches ou à des associations, réutilisation en chiffon...  
Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



### LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Déposez en déchèteries les autres types de déchets. Voici la liste des déchets autorisés :

- Cartons
- Électroménagers
- Ferrailles
- Peinture/radiographies/solvants
- Déchets verts
- Gravats
- Piles et batteries
- Ameublement/literie
- Bois
- Jouets
- Huiles
- Articles de bricolage & de jardin
- Cartouches d'encre
- Lampes et néons
- Vêtements
- Articles de sport et de loisirs

### NOS PARTENAIRES DONNENT UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS



**Corepile** COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE ! Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile. Trouvez le plus proche ici [[www.jerecyclamespiles.com](http://www.jerecyclamespiles.com)]  
RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



**EcoDDS** a pour mission d'encourager au tri, de contribuer à la collecte et au traitement des déchets chimiques des particuliers.